



Envoi au contrôle de légalité le : 3 novembre 2022

Publication électronique le : 3 novembre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 17 OCTOBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Emmanuelle LAPOUILLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ.

Excusé(s) : M. Ludovic LOQUET, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Pierre GEORGET, M. Claude BACHELET, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic PAJOT.

Absent(s) : M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Emmanuelle LEVEUGLE

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT

**FINANCEMENT D'UN POSTE D'INTERVENANT SOCIAL EN ADDICTOLOGIE À
AIRE-SUR-LA-LYS ET LES ENVIRONS**

(N°2022-403)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles et L.111-1 et suivants, L.115-1 et suivants et L.121-1-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion en date du 03/10/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer à l'association « Aide Bénévole Contre la Drogue » (ABCD) une participation financière départementale d'un montant total de 5 781,50 €, pour la réalisation de son action liée à la mise en place d'un intervenant social spécialisé en addictologie sur le territoire de la commune d'Aire-sur-la-Lys et de ses environs, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C02-515B01	6568/9351	Action de lutte contre les violences infrafamiliales	192 213,00	5 781,50

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Rassemblement National)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 17 octobre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction de l'Enfance et de la Famille
Bureau Soutien à la parentalité, à l'enfance et à la jeunesse

RAPPORT N°27

Territoire(s): Audomarois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 OCTOBRE 2022

FINANCEMENT D'UN POSTE D'INTERVENANT SOCIAL EN ADDICTOLOGIE À AIRE-SUR-LA-LYS ET LES ENVIRONS

A travers ses différentes missions de solidarités, le Département est amené à intervenir auprès des personnes rencontrant des difficultés sociales, familiales ou de santé. L'accompagnement des personnes confrontées à des addictions peut ainsi s'avérer d'une grande complexité car il suppose de mobiliser des partenaires spécifiques intervenant avec ces publics et une action coordonnée des acteurs du champ social, sanitaire voire judiciaire.

L'usage de drogue explique chaque année 168 000 décès prématurés et constitue un frein majeur dans les parcours d'insertion sociale ou professionnelle et une cause de difficultés éducatives ou familiales. C'est par ailleurs un enjeu de sécurité pour le territoire et les habitants concernés (dégradation des conditions de vie et augmentation des violences dans les quartiers les plus touchés).

Sur le territoire de la commune d'Aire-sur-la-Lys et de ses environs, les problématiques liées à l'usage des drogues sont régulièrement mises en avant dans les instances auxquelles participe la Maison du Département Solidarité de l'Audomarois et en particulier le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).

Les difficultés particulières constatées sur ce territoire ont ainsi justifié la mise en place d'un protocole partenarial de lutte contre l'usage et le trafic des stupéfiants, à l'échelle de la commune. Dans les travaux préparatoires de ce protocole, les différents partenaires impliqués, c'est-à-dire les acteurs de l'Etat, de l'autorité judiciaire, des forces de l'ordre, des collectivités territoriales et des acteurs sociaux et médico-sociaux, ont relevé la présence sur ce territoire de nombreux usagers de drogue, qui ne sont pas inscrits dans un parcours de soin ou d'accompagnement social.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé d'expérimenter la mise en place d'un intervenant social spécialisé en addictologie dont le poste serait porté par l'association ABCD.

Présentation de l'association ABCD

L'association Aide Bénévole contre la Drogue (ABCD), créée en 1984, a permis d'engager des accompagnements pour des personnes ayant une problématique toxicomaniaque. L'association est gestionnaire, dans le Département du Pas-de-Calais de structures médico-sociales, financées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts de France, entre autres, dans le domaine des addictions et s'inscrivant dans la politique de santé publique.

L'Association couvre le secteur de Saint-Omer et de son agglomération, par le biais de son Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) implanté à Saint-Omer et de son Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues (CAARUD) situé à Calais et intervenant en maraude sur l'audomarois.

Le CSAPA de Saint-Omer, dans le cadre de ses missions de prévention, d'information, de sensibilisation à la réduction des risques en matière d'addiction, d'orientation et/ou d'accompagnement, s'adresse à toute personne directement ou indirectement confrontée (usager et/ou entourage) à une problématique d'addiction souhaitant entrer dans une démarche de soins et/ou un soutien.

Présentation de l'expérimentation

Le protocole élaboré avec l'ensemble des partenaires prévoit l'expérimentation d'un dispositif spécifique d'intervention « excentrée » en addictologie par la création d'un poste d'éducateur spécialisé exclusivement sur la commune d'Aire-sur-la-Lys et de son agglomération. Recruté par l'association ABCD, le référent « addiction » assurera ses missions en lien avec les partenaires initiaux et contractants, les partenaires de territoire, les équipes du CSAPA et du CAARUD. Il interviendra notamment en accueil fixe dans un bureau situé en mairie d'Aire-sur-la-Lys et en maraude dans l'agglomération.

Pour ce qui concerne le soutien du Département, cette expérimentation sera évaluée au regard de la plus-value du travail réalisé par l'intervenant en addictologie dans le champ de compétences de la collectivité en matière d'action sociale, d'accompagnement des bénéficiaires du RSA et d'interventions préventives dans les familles portées par la Maison du Département Solidarités de l'Audomarois.

Aussi, l'intervention du Département est-elle envisagée sur un seul territoire à ce stade, afin de disposer du recul nécessaire sur la pertinence et l'efficacité du dispositif au regard des compétences de la collectivité dans le champ social et de la mobilisation des partenaires dans le champ du soin ou de sécurité publique.

En complément et en lien étroit avec l'intervenant en addictologie et l'ensemble des partenaires, la Maison du Département Solidarités de l'Audomarois agira également sur l'aspect préventif :

- Participation au repérage des problématiques individuelles liées à l'usage de stupéfiants ;
- Participation à l'accompagnement des usagers de ses différents services vers les structures dédiées à la prise en charge et à l'accompagnement, pour notamment prévenir les problématiques de santé, d'exercice de la parentalité ou les violences intrafamiliales, concourir à la protection des mineurs, lever les freins à l'insertion et à la recherche d'emploi ;
- Accompagnement du parcours logement/hébergement dans le cadre de ses dispositifs, notamment le « logement d'abord » ;
- Accompagnement des jeunes, notamment par le biais de la Maison des Adolescents (ateliers santé et de sensibilisation).

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'attribuer à l'association « ABCD » une participation financière départementale d'un montant total de 5 781,50 €, pour la réalisation de son action, selon les modalités reprises au présent rapport.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C02-515B01	6568/9351	Action de lutte contre les violences intrafamiliales	192 213,00	51 089,00	5 781,50	45 307,50

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/10/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY